SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 106

novembre 2014

Dispensé de timbrage TROYES PPDC
CPPAP
1214 S 07094
ISSN
2263 - 679X
Imprimeur & éditeur
SNUipp de l'Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
Directeur de publication
Jean-Denis Brunette
Prix au n° : 0.70 euros
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE
déposé le 06/11/2014

ÉDITO

Oublier le pire !

Après la mise en place d'une réforme pourtant cahotique des rythmes scolaires, les annonces tous azimuts sous couvert de priorité accordée à notre école laissent à penser que le gouvernement s'entête à croire que tout va aller pour le mieux... Mais comment peut-on garantir aujourd'hui l'égalité et l'émancipation de tous en poursuivant une politique d'austérité dictant la réduction des dépenses publiques imputables à une baisse des recettes fiscales ?

Gestion des rythmes scolaires, organisation des APC, conseil écoles-collèges, gestion de l'hétérogénéité, accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, nouveaux programmes, langues étrangères, numérique à l'école ne doivent poser aucun problème aux enseignants que nous sommes pensent clairement certains: cela fait partie nécessairement du métier !

Faut-il encore plus de postes non pourvus au concours pour admettre que ce métier suscite de moins en moins de vocations ?

En votant pour le SNUipp-FSU, en se syndiquant, chaque enseignant pourra démontrer qu'il n'est pas résigné à souffrir de conditions de travail dégradées, de l'absence de formation et d'un manque certain de reconnaissance.

Seul votre vote pourra permettre de renforcer le syndicat en légitimant ses actions et ses revendications.

Du 27 novembre au 4 décembre : votez et faites voter !

Fabrice LAMQUIN

SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS DE BIEN LE FAIRE !
SNUipp-FSU F.S.U.

Edito p1
Promotions des PE p2-3
Bulletin de syndicalisation p4
Les élus vous rendent compte p5
Site élections professionnelles p6

Fédération Syndicale Unitaire

CAPD PROMOTIONS DES PE

Le 18 ou le 20 novembre 2014 (susceptible de modification) se déroulera la CAPD dédiée en partie aux promotions des PE. A l'issue de la CAPD, nous adresserons une information individuelle à nos syndiqués promouvables ainsi qu'aux collègues qui auront rempli la fiche de suivi ci-dessous ou le formulaire en ligne, ce qui nous permettra de vérifier et comparer les informations avec celles fournies par l'administration.

Le SNUipp dénonce toujours un système qui divise la profession.

Un site dédié à votre promotion :

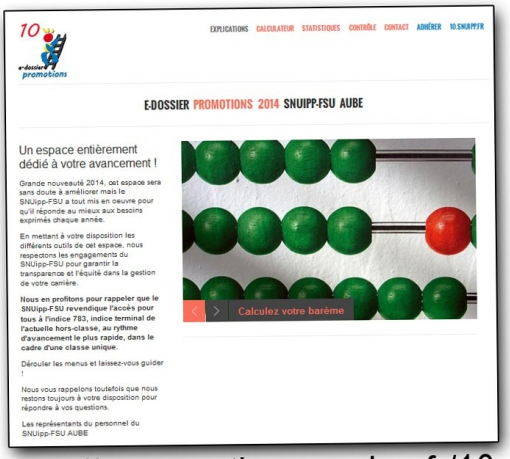

http://e-promotions.snuipp.fr/10

Opposé à tout ce qui divise les personnels, le SNUipp-FSU dénonce l'avancement à trois vitesses dans le déroulement de carrière des personnels.

Le SNUipp-FSU revendique toujours:

· l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps ;

· la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;

· le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix (comme nos inspecteurs !)

Seuls 30% des promouvables au Grand choix seront promus et 5/7 des promouvables au Choix seront promus.
Seuls 4% des PE accèderont à la hors classe en 2014 soit 52 collègues pour notre département contre 35 l'an passé.
En 2013, on comptait au moment du départ en retraite 39 % des PE à la hors classe contre 78% des certifiés. Il y a encore du chemin à parcourir !

FICHE DE SUIVI • CAPD PROMOTIONS DES PE • NOVEMBRE 2014

NOM . . . . . **PRÉNOM** . . . . . .

NÉ(E) LE . . . . . .

Actuellement au . . . . ème échelon PE, depuis le . . . . /. . . . /. . . .

Mon A G S au 1/09/2014 : . . . . ans, ... mois, ... jours

Dernières notes pédagogiques : . . /20 obtenue le . . . /. . . /. . . et . . /20 obtenue le . . . /. . . /. . .

Congé parental du: . . /. . . /. . . au . . /. . . /. . .

Après la CAPD : Je souhaite qu'un(e) élu(e) du personnel me communique les résultats me concernant

- ***téléphone*** : / / / / ***portable*** : / / / /
- ***mail*** : .. . .
- ***adresse :*** . . . . . .
  . . . . . .

Pour les adeptes de la fiche-papier, cette partie est à détacher et à retourner à :

SNUipp Aube

3 bis rue Voltaire

10000 TROYES

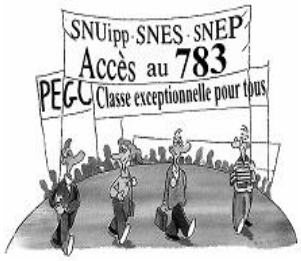

Les informations communiquées pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous pouvez accéder à votre dossier et faire corriger ou effacer les données vous concernant.

QUID DES PROMOTIONS DES PE

Vous êtes nombreux(e)s chaque année à vous demander comment ça marche...

Êtes-vous promouvable ?

Les PE sont promouvables par année scolaire, du 1er sept 2014 au 31 août 2015.

➲Pour être promouvable, il faut remplir dans le courant de l'année considérée les conditions d'ancienneté requises dans l'échelon.

Je prends mon dernier arrêté de promotion ou je consulte mon dossier sur **IProf** et je note le dernier échelon obtenu et sa date d'effet.

➲Je me reporte au tableau qui m'indique le temps nécessaire pour passer à l'échelon supérieur.

Attention : ce temps change entre chaque échelon !

➲J'ajoute le temps nécessaire à la date d'effet de ma précédente promotion : **si la date obtenue tombe dans l'année scolaire , je suis promouvable.**

Vos dates de promotion sont consultables sur I-Prof, dans la rubrique :
Vos perspectives/Onglet ***Promotions***

Le classement des promouvables selon le barème départemental.

Ce barème prend en compte l'AGS au 01/09/2014 (ancienneté générale des services, soit 1 point par an, 1/12ème de point par mois et 1/360ème de point par jour) + la note arrêtée au 30 juin 2014 multipliée par 2 (un correctif de note est appliqué pour note ancienne)
Soit : (N X 2) + correctif + AGS.

Pour les collègues qui ont le même barème, on classe d'abord tous ceux qui ont obtenu leur précédente promotion à l'ancienneté, puis ceux dont la promotion était au choix, enfin ceux qui l'ont obtenue au grand choix.

Si des égalités subsistent, le classement se fait selon l'ancienneté dans l'échelon, puis selon l'AGS, et enfin selon l'âge.

Qui est promu ?

Le nombre de promus est fonction du nombre de promouvables à chaque échelon :

- **30% des promouvables pour les promotions au Grand Choix**
- **5/7ème des promouvables pour les promotions au Choix.**
- **Les personnels n'ayant pu bénéficier d'un avancement au choix sont automatiquement promus dès lors qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté dans l'échelon.**

Pour être promu, il faut donc un barème qui vous place dans ces contingents.

AVANCEMENT DES PE

	Ancienneté requise pour accéder à l'échelon supérieur		
Echelons (Pour passer)	*Grand Choix*	*Choix*	*Ancienneté*
Au 2ème	*Avancement automatique : 3 mois*		
Au 3ème	*Avancement automatique : 9 mois*		
Au 4ème	*Avancement automatique : 1 an*		
Au 5ème	*2 ans*		*2 ans 6 mois*
Au 6ème	*2 ans 6 mois*	*3 ans*	*3 ans 6 mois*
Au 7ème	*2 ans 6 mois*	*3 ans*	*3 ans 6 mois*
Au 8ème	*2 ans 6 mois*	*3 ans*	*3 ans 6 mois*
Au 9ème	*2 ans 6 mois*	*4 ans*	*4 ans 6 mois*
Au 10ème	*3 ans*	*4 ans*	*5 ans*
Au 11ème	*3 ans*	*4 ans 6 mois*	*5 ans 6 mois*

Un PE promu au 7ème échelon au 01/03/2012 sera promouvable au 8ème échelon :
au grand choix au 01/09/2014 ,
s'il n'est pas promu au grand choix, il pourra l'être au choix au 01/03/2015
s'il n'est pas promu au choix, il passera alors automatiquement au 8ème échelon à l'ancienneté le 01/09/2015 (cette promotion sera prononcée en novembre 2015)

ACCES A LA HORS CLASSE

Sont promouvables tous les PE ayant atteint le 7ème échelon au 31/12/2013.

Barème national

(Echelon X 2) +note +1 pt direction et/ou 1pt RRS
(note au 31/12/2013 + éventuel correctif)
discriminant en cas d'égalité de barème: l'AGS

Suite à l'augmentation de 3 à 4 % du ratio de passage à la hors classe des PE, le contingent départemental pour 2014 est de 52.
Pour rappel, l'an passé, 35 collègues PE ont accédé à la hors classe.

AVANCEMENT DES PE- HORS CLASSE

PE Hors-Classe		
Echelon	**Durée**	**Indice**
1er		495
1er au 2e	2 ans 6 mois	560
2e au 3e	2 ans 6 mois	601
3e au 4e	2 ans 6 mois	642
4e au 5e	2 ans 6 mois	695
5e au 6e	3 ans	741
6e au 7e	3 ans	783

Vous remarquerez que l'avancement dans la hors classe est automatique.

BIENVENUE !

Mr Franck JARNO est appelé à d'autres fonctions. Il sera remplacé par Mme Emmanuelle COMPAGNON qui prendra désormais la direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Aube. Toute l'équipe du SNUipp-FSU Aube lui souhaite la bienvenue et espère pouvoir engager un dialogue constructif dans l'intérêt des enseignants et des élèves.

REUNION

La FGR-FP (fédération générale des retraités de la fonction publique) organise une réunion d'information le **mercredi 26 novembre à 9h15** au Lycée Edouard Herriot de Ste-Savine, dans la salle Cocteau sur le thème: accompagnement des personnes âgées **et de leur famille** avec comme intervenante Fabienne BON psychologue et coordinatrice à l'association REGEMA (réseau gérontologique et mémoire de l'Aube).
Cette réunion est ouverte à tous (tes) et vous y êtes cordialement invités.

PERMUTATIONS

Pour les collègues qui désirent changer de département, le calendrier se précise. Les inscriptions se feront dans l'application SIAM du jeudi 20 novembre au mardi 9 décembre.
Une fois les inscriptions closes, les collègues inscrits devront surveiller leur boîte i-prof pour confirmer leur demande.
Ces inscriptions seront précédées par la publication de la note de service au BO le 13 novembre et l'ouverture de la plate-forme "Info Mobilité" le lundi 17 novembre.

CTSD DU 2 OCTOBRE

Le CTSD de rentrée a permis d'évoquer une nouvelle fois les nombreuses questions relatives aux **nouveaux rythmes scolaires** : APC, NAP, occupation des salles et utilisation du matériel, emploi du temps des ATSEM, récréations, récupération des remplaçant(e)s...

En terme de **carte scolaire**, une redéfinition de la carte académique des REP a été annoncée. Notre académie devrait compter 20 REP et 10 REP+ en 2015. Des écoles sortiront du dispositif, d'autres y entreront, ce qui annonce de joyeuses discussions entre l'administration, la préfecture, les collectivités locales et vos représentants...

Ce CTSD a également été l'occasion pour l'admnistration de présenter un état des lieux chiffré du département.

Le compte-rendu complet est à lire sur notre blog

CHS-CT DU 16 OCTOBRE

11 points étaient à l'ordre du jour de ce CHSCT. Parmi eux, l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels guidée par les orientations stratégiques ministérielles visant à conforter le CHSCT dans la plénitude de ses attributions mais aussi à prévenir les risques psychosociaux.
Différents rapports de visites d'établissements et d'écoles ont pu être présentés. Le CHSCT a pu formuler une série de préconisations visant à améliorer les conditions de travail des personnels et à prévenir les risques professionnels (troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux notamment).
L'examen des registres santé et sécurité a permis d'évoquer que la nature des informations portées dans les registres peut aggraver certaines situations conflictuelles. Les représentants des personnels du SNUipp-FSU ont rappelé que la professionnalité des enseignants ne saurait être remise en cause directement par des personnes étrangères au service sans l'intervention des supérieurs hiérachiques concernés. Des accusations ou des considérations prononcées directement à l'encontre des enseignants doivent faire l'objet d'un rappel systématique des règles qui régissent notre institution auprès des personnes concernées (parents, élus, autres...).

Plus d'infos sur notre blog

Un rapport présenté par l'inspecteur santé et sécurité a également permis d'observer que la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est surtout perçue comme une contrainte administrative et une obligation réglementaire, et non comme un levier de dialogue social. Mais sans l'accompagnement et la formation nécessaire, c'est normal !
L'examen des modalités de récupération des remplaçants (pour avis) a été reporté au 5 novembre 2014. Un outil de saisie des états de service à vocation à être diffusé auprès des remplaçants. L'avez-vous trouvé ?

Fabrice LAMQUIN

Le SNUipp-FSU Aube ouvre un site spécial « **élections professionnelles** »

Au 30 octobre, moins de 14% des électeurs de l'académie de Reims ont créé leur compte électeur, étape indispensable pour pouvoir voter entre le 27 novembre et le 4 décembre...

Face à cette situation, le SNUipp-FSU Aube a créé un site dédié aux élections professionnelles 2014

http://elections.snuipp.fr/10

Vous y trouverez par exemple

un mode d'emploi : comment voter ?

notre profession de foi

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

http://**10.snuipp.fr**

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.